



Communiqué de presse

Paris, le 28 mars 2017

Congrès des audioprothésistes 2017 : 1 pour 10 !

Une étude médico-économique montre qu'un euro investi dans les soins auditifs génère 10 euros d'économies

Alors que les audioprothésistes célèbrent les 50 ans de leur profession, la prise en charge des troubles auditifs est pour la première fois au cœur d'une campagne présidentielle. En ouverture du congrès des audioprothésistes qui s'est tenu à Paris du 24 au 26 mars 2017, l'économiste de la santé, Laurence Hartmann, a souligné qu'un euro investi dans les soins auditifs génère 10 euros d'économie pour notre pays. Le chiffre n'aura pas échappé aux représentants des principaux candidats qui ont assisté aux débats et ont reçu, des mains de l'ensemble des instances de la profession, un livre blanc dressant l'état des lieux du secteur et un appel à la réunion d'états généraux de l'audition.

Les débats du 39^{ème} Congrès des audioprothésistes se sont ouverts avec un ordre du jour chargé, la profession étant plus que jamais sous les feux de l'actualité politique avec **des propositions pour l'audioprothèse formulées par la quasi-totalité des candidats à l'élection présidentielle.**

Etaient ainsi présents à la tribune le Sénateur Alain Milon, Président de la Commission des affaires sociales du Sénat, représentant François Fillon, le Professeur Bertrand Baujat, ORL à l'hôpital Tenon, représentant Emmanuel Macron, le Professeur Alfred Spira, épidémiologiste, chargé des questions de santé dans l'équipe de Benoît Hamon, et Joëlle Mélin, Députée Européenne, représentant Marine Le Pen.

Tous ont confirmé qu'ils ne pourront, après les élections, laisser inchangée une situation dans laquelle les troubles auditifs, dont on sait désormais qu'ils aggravent le déclin cognitif, touchent six millions de français, alors que la prise en charge des audioprothèses par la Sécurité sociale n'a pas été revue depuis 1986.

Le maintien du statu quo aurait d'autant moins de sens que la dépense en audioprothèse est en fait une dépense de prévention de la perte d'autonomie : le surcroît de dépense lié à une meilleure prise en charge des soins auditifs serait modéré et très largement compensé par les économies directes induites sur les dépenses de santé. Laurence Hartmann, économiste de la santé au Conservatoire national des arts et métiers, a en effet présenté en ouverture de la journée une étude estimant, sans inclure les coûts sociaux et le coût de la mortalité prématurée, qu'un euro investi dans l'audioprothèse représente **10,44 euros de coûts évités.** Avec Jean de Kervasdoué, elle avait déjà en 2016 chiffré à 2,1 milliards d'euros les dépenses qui pourraient être évitées si le taux d'équipement des malentendants français (34 %) était porté à son maximum, environ 50 % de la population malentendante selon le consensus scientifique.

Ces données médico-économiques, ainsi que les principaux éléments relatifs à l'épidémiologie des troubles auditifs et une description exacte de ce que sont le travail de l'audioprothésiste et la réhabilitation auditive, ont été réunis dans **un livre blanc¹ rédigé par l'ensemble des instances de la profession** : Collège national des audioprothésistes (CNA), Syndicat national de l'audition mutualiste (SYNAM), Syndicat national des entreprises de l'audition (SYNEA) et Syndicat national des audioprothésistes (UNSAF). Ce livre blanc a été remis à l'ensemble des équipes de campagne.

Sur la base de cet état des lieux consensuel et sourcé, la profession toute entière appelle l'ensemble des parties prenantes autour du déficit auditif à se réunir dès la rentrée prochaine dans le cadre d'états généraux de l'audition.

Objectif : examiner de façon constructive les modalités concrètes d'une amélioration de la prise en charge permettant au plus grand nombre de malentendants d'accéder à la haute qualité des appareils adaptés et suivis en France, où sont mesurés la satisfaction et l'observance les plus élevées d'Europe.

Contact Presse Unsaf

Erika Nardeux
erika.nardeux@orange.fr
Tél. 06.50.96.37.74

Contact Presse Synea

Gilles Delafon
gdelafon@orange.fr
Tél. 06.46.31.21.43

¹ Livre blanc « *Déficits auditifs en France* », Cna-Synam-Synea-Unsaf, mars 2017, 72 pages : [http://www.unsaf.org/doc/Deficits auditifs en France - Livre blanc - Mars 2017.pdf](http://www.unsaf.org/doc/Deficits%20auditifs%20en%20France%20-%20Livre%20blanc%20-%20Mars%202017.pdf)